

---

# > 16° CONCOURS CINNA REVELATEUR DE TALENTS

---

POURQUOI FAIRE DU  
BUREAU SA 2<sup>ème</sup> ←  
MAISON QUAND ON  
PEUT FAIRE DE LA ←  
MAISON SON 2<sup>ème</sup>  
BUREAU ? Concours  
Cinna 16<sup>e</sup>  
révéléateur  
de talents

Imaginer et créer les objets  
qui accompagnent les nouvelles  
méthodes de travail en général,  
et le développement du télétravail  
en particulier, c'est le challenge fixé  
aux participants du 16ème concours  
Cinna Révéléateur de Talents,

ouvert à tous, étudiants ou jeunes  
professionnels de moins de 35 ans.  
Participez et devenez peut-être  
vous aussi l'un des talents que nous avons  
déjà contribué à révéler.

Pour plus  
de renseignements  
sur le concours  
et pour télécharger  
le dossier de participation,  
rendez-vous sur  
[www.cinna.fr/actualités](http://www.cinna.fr/actualités)

marie claire  
Maison CÔTE PARIS

Cinna

---

# 1. PARTICIPANTS

Le Concours Révélateur de Talents s'adresse à tous les créateurs français et étrangers de moins de 35 ans (à la date de clôture des candidatures), qu'ils soient encore étudiants ou déjà dans la vie active.

---

## 2. THÈME DE LA 16<sup>e</sup> EDITION

« Le home office sous contrainte carbone »

Le contexte général d'après crise a vu le développement du travail à la maison. Imaginez de nouvelles façons de travailler dans un environnement résidentiel tout en respectant la prise de conscience essentielle de l'écologie et du besoin de préserver la planète.

---

## 3. CATÉGORIES

Pour cette 16<sup>ème</sup> édition, 1 seule catégorie est retenue : le home office.

Cela comprend le bureau, les assises, les petits meubles, les luminaires, la décoration, etc., tout ce qui peut permettre d'optimiser le travail à la maison. Il sera demandé d'intégrer des notions de RSE avec une recherche de matériaux qui respectent l'environnement et le circuit court de fabrication, des matériaux recyclés ou recyclables, des matériaux naturels (bois massif, pierre, etc.) ou de nouveaux matériaux.

---

## 4. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

CINNA - Concours Révélateur de Talents  
BP 1  
01470 BRIORD

Date limite du dépôt des candidatures : mercredi 20 décembre 2022 (date d'expédition, le cachet de la poste faisant foi).

**ATTENTION** : si vous envoyez votre dossier depuis l'étranger, nous vous remercions de ne pas l'adresser par Fedex qui facture à réception de la TVA sur importation.

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- 1- Les coordonnées du ou des candidat(s) : nom, prénom, adresse mail, téléphone.
- 2- Un curriculum vitae du ou des créateur(s) en cas de projet présenté en commun.
- 3- Une note conceptuelle présentant de manière complète le projet, les dessins et/ou photos, les dimensions, les matériaux et toute explication nécessaire à la bonne compréhension et appréciation du projet.
- 4- Une fiche A3 résumant le projet : cette fiche est destinée à être transmise au jury avant la réunion afin de la préparer. Elle devra contenir tous les éléments (texte et visuels) permettant de bien apprécier le projet ainsi que le CV résumé du (des) candidats. Cette fiche est à construire sur la base d'un A3 horizontal avec les noms du candidat et du projet rappelés en haut à droite.
- 5- Un CD ou une clé USB reprenant tous les éléments du projet, et en particulier
  - La fiche A3 en format PDF,
  - Les différents visuels en HD du projet,

- Un visuel de synthèse du projet en HD (minimum 2000 pixels de large) suffisamment explicite pour pouvoir être utilisé seul pour le vote du public sur le site internet le cas échéant,
- Un portrait HD du (des) candidat(s).

Tout dossier incomplet sera éliminé, il convient de bien vérifier que les coordonnées sont notées. Chacun des visuels est à fournir en haute définition et pourra être amené à être utilisé sur tout type de support (presse, web) dans le cadre du concours (vote du public, présentation des résultats, etc.). Les visuels doivent donc être libres de droits.

Il devra être indiqué également si des maquettes ou prototypes sont disponibles ; ceux-ci pourront être alors éventuellement demandés lors de la phase finale de la sélection.

Un créateur peut déposer plusieurs projets et/ou concourir dans les deux familles mais devra alors déposer un dossier par projet.

Compte tenu du nombre de dossiers reçus, nous vous remercions de noter que ceux-ci ne pourront être ensuite renvoyés aux candidats et que les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury.

---

## 5. DEROULEMENT DU CONCOURS

<u>15 septembre 2022</u>	Lancement du 16 <sup>e</sup> Concours Cinna
<u>20 décembre 2022</u>	Date limite d'envoi des dossiers de candidatures
<u>Du 1<sup>er</sup> Au 30 janvier 2023</u>	Vote du public sur le site Marie Claire Maison.com
<u>Février 2023</u>	Réunion du jury
<u>Avril/mai 2023</u>	Annonce des résultats lors d'une soirée dédiée à Paris
<u>Juin 2023</u>	Publication des résultats du concours par les titres partenaires

---

## 6. SÉLECTION DES DOSSIERS

Le comité de sélection se réunira à la clôture d'envoi des dossiers pour les étudier et en sélectionner environ 20. Ces dossiers présélectionnés seront publiés sur le site [marieclaire.fr](http://marieclaire.fr) pour participer au vote du public.

---

## 7. PRIX DU JURY

Lors d'une réunion plénière en février, le jury désignera les 3 lauréats. Les designers primés par le Jury recevront :

- Premier prix : un chèque de 4.000€
- Deuxième prix : un chèque de 3.000€
- Troisième prix : un chèque de 2.000€

Ce jury sera constitué de Michel Roset, de rédacteurs en chef des principaux magazines de déco, de designers et personnalités du design reconnus, d'influenceurs.

Pour mémoire, ce jury était composé en 2022 de :

Michel ROSET - président Cinna ; Anne DESNOS – Marie Claire Maison, Martine DUTEIL – Côté, Marie-Noëlle DEMAY – F Figaro, Vanessa ZOCCHETTI - Madame Figaro, Frédérique PAIN – Directrice de l'ENSCI, Julia CAPP – Managing Director RDAI, Mamie Boude - influenceuse, Hélène AGUILAR - Podcast « Où est le beau ? » et les designers Marie Christine DORNER, Philippe NIGRO et Éric JOURDAN.

---

## 8. PRIX DU PUBLIC

Le Prix du Public permet de faire voter le public pour un projet. Pour cela, les projets retenus par le Comité de Sélection sont proposés au vote du public sur le site de notre partenaire Marie Claire Maison.

Pour le 16<sup>ème</sup> Concours Cinna, le vote s'effectuera parmi une sélection d'une trentaine de dossiers.

Le lauréat du Prix du Public recevra 2.000€.

Le prix du Public sera également doté, par tirage au sort organisé par marieclaire.fr, de 3 lots :

- Une lampe à poser Kufu(re) de Louise Puertolas (277 €)
- Un jeu de 3 patères de Thomas Larbain (173 €)
- Un vase Acqua noir mat de Kaschkasch (70 €)

---

## 9. PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront proclamés lors d'une soirée en juin 2023.

En sus du prix gagné, les gagnants bénéficieront également de la promotion liée au concours, communiqués de presse, reportage et interviews dans les principaux titres de presse.

La Société Cinna aura la liberté d'éditer les produits sélectionnés qui figureront alors dans son catalogue. Dans ce cas, un contrat d'édition sera signé avec les créateurs de ces produits et le chèque du Concours sera considéré comme une avance sur royalties. Tout projet non édité par Cinna dans les 18 mois suivant la proclamation des résultats redeviendra libre à l'édition.

Cinna et le Groupe Roset ont également la possibilité d'éditer des produits non lauréats.